

Délibération CA 2019 / 12 / 17 – 3

Point 6a de l'Ordre du Jour :

a. PLAN d'ACTION des ACHATS 2020

Document transmis aux Administrateurs

Le PAA se présente sous la forme de deux programmations :

- l'une, fine et chiffrée, notamment en termes de gains achats, des marchés à mettre en place en 2020,
- la seconde, plus globale, des marchés prévus pour les années 2021 à 2023.

Il fera l'objet d'un bilan des principaux marchés notifiés en 2020, à réaliser pour mars 2021.

S'agissant des marchés à mettre en place en 2020, le PAA comporte :

- de nombreux et importants marchés transversaux à renouveler : quincaillerie, consommables scientifiques, fournitures de bureau, équipements audiovisuels (intégration), exploitation et maintenance des installations CVC, maintenance des toitures...
- des marchés en préparation, n'ayant pu faire l'objet d'une finalisation cette année 2019 : périphériques informatiques, produits scientifiques, gaz industriels ...
- des segments nouveaux, identifiés suite à l'analyse de la cartographie des achats : maintenance des hottes et sorbonnes, animalerie ; accords-cadres concernant les travaux d'intérieur (cloisons, plâtrerie, peintures, revêtements et électricité)...

Cette programmation a été construite en étroite relation avec les directions concernées de l'Université : Direction de la Logistique interne, Direction du Numérique, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de l'Environnement en particulier.

Elle est la suivante, pour les Direction des achats et des marchés publics et Direction du Patrimoine Immobilier :

Objet du marché	Montant total du futur contrat, reconduction et tranches fermes comprises <i>(en euros HT)</i>	Renouvellement (R) ou Nouveau marché (N)	Economie achat prévisionnelle sur la durée du marché <i>(en euros HT)</i>	Dépenses attendues sur 12 mois <i>(en euros HT)</i>	Economie achat prévisionnelle sur 12 mois <i>(en euros HT)</i>
PERIPHERIQUES INFORMATIQUES	1 500 000	Renouvellement	105 000	375 000,00	26 250,00
PRODUITS SCIENTIFIQUES	1 800 000	Renouvellement	36 000	450 000,00	9 000,00
GAZ INDUSTRIEL et VRAC	1 280 000	Renouvellement	25 600	320 000,00	6 400,00
CARBURANTS A LA POMPE, LAVAGES DES VEHICULES	680 000	Renouvellement	34 000	170 000,00	8 500,00

PRODUITS ENTRETIEN -HYGIENE	1 400 000	Renouvellement	42 000	350 000,00	10 500,00
PLOMBERIE - QUINCAILLERIE	5 000 000	Renouvellement	150 000	1 250 000,00	37 500,00
TRANSPORT AUTOCARS	560 000	Renouvellement	56 000	140 000,00	14 000,00
NETTOYAGE 16A07	100 000	Renouvellement		25 000,00	0,00
CONSOMMABLES SCIENTIFIQUES- COMPLEMENT GAUSS 321 lots	800 000	Renouvellement	120 000	200 000,00	30 000,00
TRAITEMENT DES DECHETS (Metz)	300 000	Renouvellement	30 000	75 000,00	7 500,00
DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS (Logiciels RedHat)	150 000	Renouvellement	7 500	37 500,00	1 875,00
FOURNITURES DE BUREAU et ENVELOPPES (FOURNITURE ET LIVRAISON)	1 215 000	Renouvellement	243 000	303 750,00	60 750,00
DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS (Microsoft)	450 000	Renouvellement	22 500	112 500,00	5 625,00
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET OUTILS LOGICIELS DEPOSES SUR LES SYSTEMES DE TELEPHONIE	180 000	Renouvellement		45 000,00	0,00
OBJETS PROMOTIONNELS	790 000	Renouvellement	39 500	197 500,00	9 875,00
MAINTENANCE DES HOTTES ET SORBONNES	120 000	Nouveau	12 000	30 000,00	3 000,00
TRANSPORT ET STOCKAGE DES DECHETS RADIOACTIFS	280 000	Nouveau	5 600	70 000,00	1 400,00
DROITS D'UTILISATION / MAINTENANCE DE CERTAINS LOGICIELS	400 000	Nouveau	8 000	100 000,00	2 000,00
MODELES DE RECHERCHE, ALIMENTATION, LITIERE ET CONTROLES SANITAIRES	288 000	Nouveau	37600	72 000,00	9 400,00
INTEGRATION D'EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS	3 600 000	Renouvellement	144 000	900 000,00	36 000,00
ENTRETIEN ESPACES VERTS	698 176	Renouvellement	13 964	174 544,00	3 490,88

ENTRETIEN- MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS	300 000,00	Renouvellement	-	75 000,00	0,00
MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES	200 000,00	Renouvellement	-	50 000,00	0,00
MAINTENANCE TOITURES COMPRIS TRAVAUX REPARATION	4 000 000,00	R et N	120 000,00	1 000 000,00	30 000,00
EXPLOITATION MAINTENANCE INSTALLATION CVC [CREM 2020 P1 P2 P3 P5) - SITES LORRAINE NORD ETFST	120 000 000,00	R et N	1 000 000,00	20 000 000,00	166 666,67
APP ACCOMPAGNEMENT CVC [CREM 2020 P1 P2 P3 P5) - SITES LORRAINE NORD FST	540 000,00	Renouvellement	-	90 000,00	0,00
AC TRAVAUX VRD LORRAINE SUD	1 000 000,00	Renouvellement	20 000,00	333 333,33	6 666,67
MAINTENANCE DES POSTES HT, DES GROUPE ELECTROGENES, ONDULEURS COMPRIS TRAVAUX REPARATION	520 000,00	Renouvellement	-	130 000,00	0,00
AC CLOISONS INTERIEURES, PLATRERIE, FAUX-PLAFONDS, ISOLATION, MENUISERIES INTERIEURES	500 000,00	Nouveau	25 000,00	125 000,00	6 250,00
AC PEINTURE ET REVETEMENT MURAL INTERIEURS	1 000 000,00	Nouveau	50 000,00	250 000,00	12 500,00
AC REVETEMENT DE SOLS : SOLS SOUPLES, PARQUET CARRELAGE, FAÏENCE	500 000,00	Nouveau	25 000,00	125 000,00	6 250,00
AC ELECTRICITE COURANT FORT, COURANT FAIBLE	500 000,00	Nouveau	25 000,00	125 000,00	6 250,00
AC DESAMANTAGE	500 000,00	Nouveau	25 000,00	125 000,00	6 250,00
MAINTENANCE DES SSI	800 000,00	Renouvellement	-	200 000,00	0,00
MAINTENANCE ASCENSEURS	1 330 000,00	Renouvellement	-	332 500,00	0,00
PRESTATIONS DE DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX	400 000,00	Renouvellement	8 000,00	100 000,00	2 000,00

Total	28 458 627,33	525 899,21
-------	---------------	------------

TOTAL GENERAL DES GAINS ACHATS ESCOMPTEES : 525 899,21

Le Plan d'Action Achat 2020, cohérent et soutenable, comporte une estimation des gains achats pouvant être réalisés, dans les secteurs d'achats concernés, de 525 899,21 Euros HT.

Cette estimation des gains achats pour 2020, supérieure à celle de l'an passé (284 667,67 Euros HT), retrouve un niveau comparable à celle du PAA 2018 (536 645 Euros HT). Elle s'explique en partie par le fort pourcentage des renouvellements de marchés transversaux l'an prochain, dont on peut espérer des gains supplémentaires d'optimisation. La prévision est tout de même très inférieure à l'objectif de 2 % fixé par le ministère (2,34 millions d'Euros).

Certes, on peut escompter des résultats réels 2020 meilleurs que les prévisions, grâce aux gains réalisés à l'occasion d'achats ponctuels (matériels scientifiques par exemple) mais qui ne sont pas encore portés à notre connaissance.

Mais de façon générale, il est clair que l'objectif de 2 % de gains achats annuels fixé par l'Etat, aisé à réaliser lorsqu'aucune optimisation n'est effectuée, s'avère, comme précisé depuis 4 ans au Conseil d'Administration, de plus en plus difficile à atteindre.

Avec quelque cinquante grands marchés transversaux, 8 148 930 Euros de gains achats réalisés en cinq ans et aujourd'hui près de 85 % de taux de sécurisation des achats à l'Université, les principaux segments économiques ont déjà été optimisés et les marges de progression se réduisent d'année en année : segments économiques de faible poids financier, domaines aux besoins peu homogènes ou difficiles à appréhender.

La politique d'optimisation des achats doit aujourd'hui impérativement s'intéresser aux usages quotidiens des acteurs de l'Université en matière d'achat, et promouvoir notamment auprès de ces derniers « le bon achat » et « le juste besoin ».

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Plan d'Action des Achats annexé au Budget Initial 2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	16
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 18 décembre 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **20 DEC. 2019**

Délibération CA 2019 / 12 / 17 – 4

Point 6b de l'Ordre du Jour :

b. PROGRAMMATION TRIENNALE 2020-2022 des TRAVAUX du PROGRAMME PLURIANNUEL des INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS (PP2I) de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 3

Volet 1/5 : Grands Projets Immobiliers (GPI)**Priorisation des opérations CPER 2015-2020 arrivant à échéance :**

- Accueil de l'IRT sur le campus Carnot-Ravinelle et réaménagement des bâtiments concernés
- Réhabilitation du bâtiment ex-MIM sur le campus du Saulcy et annexe H2
- Etudes sur le campus Aiguillettes et sur le site INSPE de Maxéville

Prise en compte du caractère d'urgence pour deux opérations (études) :

- Réaménagement des espaces extérieurs du Saulcy
- Réorganisation de l'IUT Nancy-Brabois en prévision de l'arrivée d'une partie de la plateforme SVS et du rapatriement du département GBS.

Une opération nouvelle à caractère stratégique :

- Data Center Mutualisé Lorrain (DCML)

Volet 2/5 : Adaptation Fonctionnelle (AF)

Les opérations inscrites dans ce volet sont principalement des opérations déjà engagées en 2017 ou 2018 et qui seront presque toutes achevées en 2020 (sauf pour les travaux du LRGP sur le site Granville qui s'achèveront en 2021).

Seules **deux nouvelles opérations** sont inscrites :

- La rénovation des serres de l'ENSAIA en liaison avec une opportunité de financement (et donc sous réserve de concrétisation de ce financement)
- La rénovation de l'amphithéâtre Roblot (Campus Droit Nancy) en 2021.

Volet 3/5 : Gros Entretien – Renouvellement – Sécurité (GERS)

Poursuite des opérations déjà engagées.

Inscription de **deux nouvelles opérations urgentes** :

- Création d'issues de secours supplémentaires à l'IUT Charlemagne.
- Rénovation des toitures de Polytech-Nancy.

Report des opérations dont le caractère d'urgence est moindre.

Volet 4/5 : Accessibilité

Pas de nouvelles opérations, mais poursuite des efforts de mise en accessibilité en profitant des opérations de rénovation (Carnot-Ravinelle par exemple).

Volet 5/5 : Energétique et Environnemental (EE)

N'ont été ajoutées aux opérations en cours d'achèvement ou qui relèvent de l'entretien courant que **deux opérations urgentes** :

- Contrat Réalisation Exploitation Maintenance (CREM, déjà présenté en CA) visant à sécuriser les sous-stations de chauffage de la FST, pérenniser la régulation sur les bâtiments P7-P8 sur Bridoux et optimiser les aspects hydrauliques sur le chauffage de l'IUT de Metz (Saulcy)
- Remplacement de la centrale de traitement d'air de l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration arrêtent le Programme Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2I) de l'Université de Lorraine (programmation triennale 2020-2022 des travaux) ainsi que les grandes lignes des actions stratégiques de mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (annexe immobilière du Budget 2020).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 18 décembre 2019



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 20 DEC. 2019**

Délibération CA 2019/12/17 – 6

Point 7 de l'Ordre du Jour :

MODALITES de MISE en ŒUVRE du PROGRAMME "LUE GRADUATE SCHOOL" : BOURSES D'ETUDES*Document transmis aux Administrateurs*

L'Université de Lorraine est lauréate, avec le CNRS, l'INRA, l'INRIA, de l'INSERM, le CHRU de Nancy, AgroParis Tech et GeorgiaTech Lorraine regroupés en consortium, de l'initiative I-SITE « Lorraine Université d'Excellence (LUE) ». L'université est responsable de la mise en œuvre de l'initiative et reçoit l'aide attribuée au projet en vue de la mise en place des programmes de « LUE ».

Parmi ces programmes figure "LUE Graduate School", lequel a notamment pour objet de permettre à des étudiants internationaux d'effectuer leur stage¹ de master à l'université de Lorraine dans des conditions financières et matérielles assurées. Au titre des actions de ce programme, les partenaires de « LUE » se sont engagés sur un dispositif de bourses d'excellence destinées à des étudiants de nationalité étrangère inscrits en master susceptibles de poursuivre leurs études en doctorat. La première année de mise de place s'accompagne d'un objectif de financement de 20 « bourses d'excellence pour stages de recherche niveau master » réalisés dans les laboratoires de l'Université de Lorraine (=> 19 candidatures reçues, 17 retenues).

Le comité exécutif « LUE » souhaite inscrire ces bourses dans le contexte du développement des partenariats internationaux des laboratoires ; le dispositif est pensé comme un moyen d'accueillir pour un stage de recherche des étudiants des partenaires internationaux avérés, inscrivant l'accueil dans le développement de ces partenariats. L'appel à candidatures recommande également de regarder les étudiants attributaires d'une bourse comme prioritaires pour un financement de thèse ou un cofinancement d'une thèse en cotutelle internationale avec le partenaire concerné.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine,

Vu le relevé de conclusions du comité exécutif de « Lorraine Université d'Excellence (LUE) » en date du 21 octobre 2019 ;

Après en avoir débattu ;

L'Université de Lorraine est lauréate de l'initiative I-SITE « Lorraine Université d'Excellence (LUE) » avec le CNRS, l'INRA, l'INRIA, de l'INSERM, le CHRU de Nancy, AgroParis Tech et GeorgiaTech Lorraine regroupés en consortium. L'université est responsable de la mise en œuvre de l'initiative et reçoit l'aide attribuée au projet en vue de la mise en place des programmes de LUE.

Parmi ces programmes figure "LUE Graduate School", lequel a pour objectif de rapprocher le master du doctorat. Au titre des actions de ce programme, les partenaires de LUE se sont engagés sur un dispositif de bourses d'excellence destinées à des étudiants de nationalité étrangère inscrits en master susceptibles de poursuivre leurs études en doctorat.

¹ Période de formation par la recherche en milieu professionnel, dans le cadre de leurs études de master

DÉCIDE

Article 1 - Objet

Il est créé une bourse d'études "LUE Graduate School" au bénéfice d'étudiants internationaux de master qui suivent à l'université de Lorraine, au sein d'une unité de recherche, une formation en milieu professionnel de six mois ainsi que les enseignements du label "LUE Graduate School".

La bourse, objet des présentes, a pour finalité d'aider financièrement les bénéficiaires à participer à des programmes de recherche dans le cadre du cycle normal des études supérieures (formation pédagogique par la recherche avec réalisation d'études ou de recherches), en vue de développer une thématique de recherche qu'ils pourront ensuite valoriser dans le cadre d'études doctorales.

Article 2 – Eligibilité et attribution

Sont éligibles à la bourse "LUE Graduate School" les étudiants internationaux inscrits dans leur établissement d'origine à la préparation d'un diplôme de master, remplissant les conditions de recevabilité fixées par l'appel à candidatures.

Après examen, la bourse est attribuée aux candidats recevables choisis sur critères pédagogiques et scientifiques, en raison de leurs résultats et mérites universitaires.

La liste annuelle des bénéficiaires, après sélection, fait l'objet d'une décision signée par le président de l'université.

Article 3 - Fixation du montant de la bourse et modalités de versement

La bourse forfaitaire est d'un montant de 7000 euros par bénéficiaire.

Elle ne présente pas le caractère de salaire.

Elle est versée comme suit :

- à hauteur de 1000 euros à la notification de la décision attributive individuelle ;
- à hauteur de 1500 euros mensuellement sur les quatre mois suivant le début de la formation en milieu professionnel à l'université de Lorraine.

La bourse "LUE Graduate School" est cumulable avec toute autre aide de même nature versée par un tiers, sous réserve des règles propres à cette aide.

Article 4– Obligations du bénéficiaire

Le seul engagement de chaque bénéficiaire de la bourse "LUE Graduate School" à l'égard de l'université de Lorraine concerne sa formation.

La qualité d'étudiant de l'établissement d'origine doit être conservée tout au long de la période de formation en milieu professionnel à l'université de Lorraine.

Le bénéficiaire est soumis à une obligation d'assiduité aux cours du label "LUE Graduate School" et de présence dans l'unité de recherche de l'université de Lorraine.

Le maintien du bénéfice de la bourse ne pourra être effectif au-delà de 3 absences injustifiées aux enseignements et à l'activité en unité de recherche.

Le contrôle de l'assiduité est conduit sous la responsabilité du directeur de recherche de l'étudiant.

En cas de non-respect de l'obligation d'assiduité, l'université de Lorraine suspend le versement de la bourse après mise en demeure de se conformer à cette obligation restée sans effet dans un délai de 15 jours.

Si, à la suite d'une relance de l'université de Lorraine, les justificatifs du non-respect de l'obligation d'assiduité et de présence ne sont toujours pas fournis par l'étudiant bénéficiaire, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Exécution de la présente délibération :

La présente délibération entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Elle prend fin au terme du programme "LUE Graduate School" de l'université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	14
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 18 décembre 2019



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 20/12/2019**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 19/12/2019**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 20/12/2019**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.